



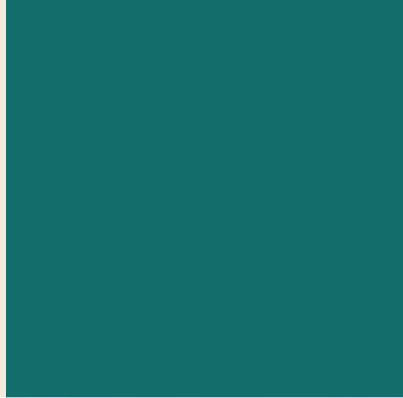
Commission européenne

# Fact Sheet



## L'APPROCHE LEADER

Guide de base



# L'APPROCHE LEADER

Guide de base

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (\*):

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

*Le contenu de la présente publication est donné uniquement à titre d'information et n'est pas juridiquement contraignant.*

«Les photographies sont protégées par les droits d'auteur de la Commission européenne, sauf indication contraire.»

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-02048-X

© Communautés européennes, 2006

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

# L'approche Leader — Guide de base

## Objectif de ce document

Ce document présente une introduction de l'approche Leader et explique comment celle-ci peut être appliquée au développement des communautés rurales. Il fournit également certaines informations fondamentales sur la manière de la mettre en œuvre au niveau local, en tant que partie intégrante de la politique de développement rural de l'Union européenne (UE).

Le document comprend:

- une description du concept Leader;
- les caractéristiques principales de l'approche Leader;
- une explication de base du mode de fonctionnement de l'approche Leader sur le terrain;
- les principaux points de contact pour obtenir des informations complémentaires.

Il est destiné à tous les acteurs du monde rural qui souhaitent lancer des initiatives de développement rural au niveau local ou y participer. Qu'il s'agisse d'administrateurs à l'échelon national, régional ou local, d'agriculteurs ou d'autres membres actifs de la communauté rurale, tous ont un rôle potentiel à jouer dans le cadre de Leader.

Notre but est d'expliquer aux décideurs et aux autorités chargées des programmes, notamment dans les nouveaux États membres ainsi que dans les futurs États membres potentiels, ce qu'est l'approche Leader et comment la mettre en pratique. Nous souhaitons également montrer aux communautés rurales dans l'UE qu'elle pourrait leur donner l'occasion de prendre l'initiative et de participer activement aux programmes de développement rural dans leur zone locale (et de bénéficier du soutien financier associé).

Le présent document doit être considéré comme un guide introductif, facile à lire. Il n'examine pas chaque aspect de l'historique de l'initiative Leader ni des règlements ou procédures administratives qui s'y rapportent. Des informations sur ces aspects peuvent être obtenues ailleurs (on trouvera les coordonnées de points de contact ci-après).



## Table des matières

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| <b>1.</b> | L'approche Leader pour le développement rural: de quoi s'agit-il?                     | 5  |
| <b>2.</b> | Les sept caractéristiques principales de l'approche Leader                            | 8  |
| <b>3.</b> | La mise en œuvre de Leader au niveau local  | 16 |
| <b>4.</b> | Leader à l'avenir: intégration  | 18 |
| <b>5.</b> | Points de contact pour obtenir des informations complémentaires sur l'approche Leader | 19 |
| <b>6.</b> | Exemples de Leader dans la pratique   | 21 |

# 1. L'approche Leader pour le développement rural: de quoi s'agit-il?

**La politique de développement rural est une composante de plus en plus importante de la politique agricole commune (PAC). Elle encourage le développement durable dans les zones rurales de l'Europe en répondant aux préoccupations économiques, sociales et environnementales. Plus de la moitié de la population de l'UE vit dans les zones rurales, qui couvrent 90 % du territoire de l'UE <sup>(1)</sup>. Leader est une approche novatrice dans le cadre de la politique de développement rural de l'UE.**

Leader est l'abréviation de «Liaison entre actions de développement rural». Comme son nom le suggère, il s'agit d'une méthode permettant de mobiliser et de mettre en œuvre le développement rural dans les collectivités rurales locales, et non d'un ensemble déterminé de mesures à appliquer. L'expérience a montré que Leader peut vraiment faire la différence dans la vie quotidienne de la population des zones rurales. Elle peut apporter une contribution importante à l'élaboration de réponses novatrices aux anciens et nouveaux problèmes du monde rural et devient une sorte de «laboratoire» pour constituer des capacités locales et expérimenter de nouvelles réponses aux besoins des communautés rurales. Elle a produit de bons résultats dans de nombreuses zones rurales de l'EU-15 <sup>(2)</sup> et pourrait jouer un rôle significatif, en ce qui concerne l'aide aux zones rurales dans les nouveaux et futurs États membres de l'UE, pour leur permettre de s'adapter aux changements.

Depuis son lancement en 1991, l'approche Leader a fourni aux communautés rurales de l'UE les outils leur permettant de participer activement à la conception de leur propre avenir. Elle a évolué avec le temps, ainsi que le reste de la PAC. Les informations obtenues par les évaluations et auprès des parties intéressées dans le monde rural indiquent que l'approche Leader est un instrument qui fonctionne bien dans des situations et des types de zones très différents et qui adapte donc l'élaboration de la politique rurale à la diversité extrême des besoins des zones rurales. Pour ces raisons, elle fait désormais partie intégrante de la politique de développement rural. En encourageant la participation locale à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement durable, l'approche Leader peut se révéler être une ressource précieuse pour la politique rurale à l'avenir.

Pour la période de programmation 2007-2013, Leader ne constituera plus un programme distinct, mais sera intégré («*mainstreamed*») dans tous les programmes nationaux/régionaux de développement rural, ce qui ouvre de nouvelles possibilités pour appliquer l'approche Leader à une échelle beaucoup plus grande et à un éventail beaucoup plus large d'activités de développement rural que cela n'a été le cas jusqu'ici.

Leader encourage les zones rurales à explorer de nouvelles méthodes pour devenir ou rester compétitives, à tirer le meilleur parti de leurs atouts et à surmonter les difficultés qu'elles peuvent connaître, telles que le vieillissement de la population, un niveau médiocre de fourniture de services ou des problèmes d'emploi. De cette façon, l'initiative Leader contribue à améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales à la fois pour les familles des exploitants agricoles et pour la population rurale au sens large. Elle applique une conception holistique pour traiter les problèmes ruraux. Elle reconnaît, par exemple, que la compétitivité dans le secteur de la production de denrées alimentaires, l'attrait de l'environnement et la création de possibilités d'emploi pour la population locale sont des aspects complémentaires de la vie rurale, qui requièrent des compétences spécifiques, des technologies et des services appropriés, qu'il convient d'aborder comme un ensemble cohérent et de traiter par des décisions politiques taillées sur mesure.

**Depuis son lancement en 1991, l'initiative Leader a permis de fournir aux communautés rurales dans l'UE une méthode pour faire participer les partenaires locaux à l'orientation du développement futur de leur zone. L'approche Leader a suscité beaucoup d'intérêt au sein de l'UE et bien au-delà. Elle a été imitée par-delà son propre cercle de bénéficiaires. L'intérêt qu'elle a éveillé a parfois influencé les administrations et les politiques nationales, régionales et locales en raison de sa capacité à traiter les problèmes de développement par de nouvelles formes de partenariat et par l'établissement de passerelles entre les activités.**

Leader complète d'autres programmes européens et nationaux. Ainsi, les actions de Leader peuvent mobiliser et mettre en œuvre les ressources locales, en soutenant des projets de pré-développement (tels que les études diagnostiques et les études de faisabilité ou la constitution de capacités locales) qui amélioreront la capacité de ces zones à accéder et à utiliser non seulement les ressources de Leader, mais aussi d'autres sources pour financer leur développement (par exemple, les programmes de développement rural et régional communautaires et nationaux plus importants). Leader apporte également son soutien à des secteurs et à des catégories de bénéficiaires qui ne reçoivent souvent aucune aide ou qui reçoivent seulement une aide limitée, dans le cadre des autres programmes appliqués dans les zones rurales, telles que les activités

<sup>(1)</sup> Dans l'UE des vingt-cinq États membres (EU-25).

<sup>(2)</sup> L'UE des Quinze avant l'élargissement à Vingt-cinq de mai 2004.

culturelles, l'amélioration du milieu naturel, la réhabilitation du patrimoine architectural et historique, le tourisme rural, l'amélioration des liens entre les producteurs et les consommateurs, etc.

Leader encourage les acteurs socio-économiques à travailler ensemble, en vue de produire les biens et les services qui engendrent un maximum de plus-value dans leur zone locale.

## Bref historique de Leader

Leader a été lancé en 1991 dans le but d'améliorer le potentiel de développement des zones rurales en tirant parti des initiatives et des compétences locales, en favorisant l'acquisition de savoir-faire en matière de développement local intégré et en diffusant ce savoir-faire dans d'autres zones rurales.

### a) Leader fait partie de la politique communautaire de développement rural au sens large

Les objectifs de Leader correspondent à ceux de la politique globale de développement rural de l'UE. Toujours en évolution, la PAC prend en considération la diversité des zones rurales et des paysages, la richesse des identités locales et la valeur croissante que la société accorde à un milieu naturel de qualité. Ces éléments sont reconnus comme étant les principaux atouts des zones rurales de l'UE.



### b) L'histoire de Leader

Les différentes approches du développement rural mises en œuvre à titre expérimental avant le début des années 90 étaient généralement sectorielles, se concentraient principalement sur les agriculteurs et visaient à encourager les changements structurels dans l'agriculture. Il s'agissait d'approches «descendantes», comportant des régimes d'aide décidés au niveau national ou régional. Les partenaires locaux concernés n'étaient pas toujours encouragés à acquérir les compétences nécessaires pour devenir les architectes de l'avenir de leurs propres zones.

Une approche ascendante et par zone, faisant participer les collectivités locales et valorisant les ressources locales, s'est progressivement révélée être une nouvelle méthode pour créer des emplois et des entreprises dans les zones rurales. Leader a commencé d'une manière expérimentale à rassembler, au niveau local, différents projets et idées, les parties concernées et les ressources. Il est apparu qu'on disposait là d'un instrument idéal pour expérimenter la façon de tirer le meilleur parti des atouts des zones rurales.

La partie du territoire de l'UE dans laquelle l'approche Leader est appliquée, le nombre de groupes Leader et le niveau du financement alloué aux approches du type Leader ont augmenté sensiblement depuis le lancement de Leader en 1991.

### c) Contexte politique: de l'initiative pilote à l'intégration

Sur le plan politique, Leader a été présenté comme une «initiative communautaire» financée au titre des Fonds structurels de l'UE. Il y a eu trois générations de Leader: Leader I (1991-1993), Leader II (1994-1999) et Leader+ (2000-2006). Pendant cette période, les États membres et les régions ont mis en œuvre des programmes Leader autonomes bénéficiant d'un financement distinct de l'UE. À partir de 2007, l'approche Leader sera intégrée («*mainstreamed*») dans la politique globale de développement rural de l'UE. Cela signifie qu'elle sera incluse dans les programmes généraux nationaux et régionaux de développement rural soutenus par l'UE, à côté d'une série d'autres axes de développement rural. À partir de 2007, le financement de l'axe Leader proviendra des enveloppes financières globales reçues de l'UE par chaque État membre au titre du nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) destiné à soutenir le développement rural.

| Initiatives Leader | Nombre de groupes d'action locale | Zone couverte             | Financement de l'UE      |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Leader I           | 217                               | 367 000 km <sup>2</sup>   | 442 millions d'euros     |
| Leader II          | 906                               | 1 375 144 km <sup>2</sup> | 1 755 millions d'euros   |
| Leader+            | 893                               | 1 577 386 km <sup>2</sup> | 2 105,1 millions d'euros |



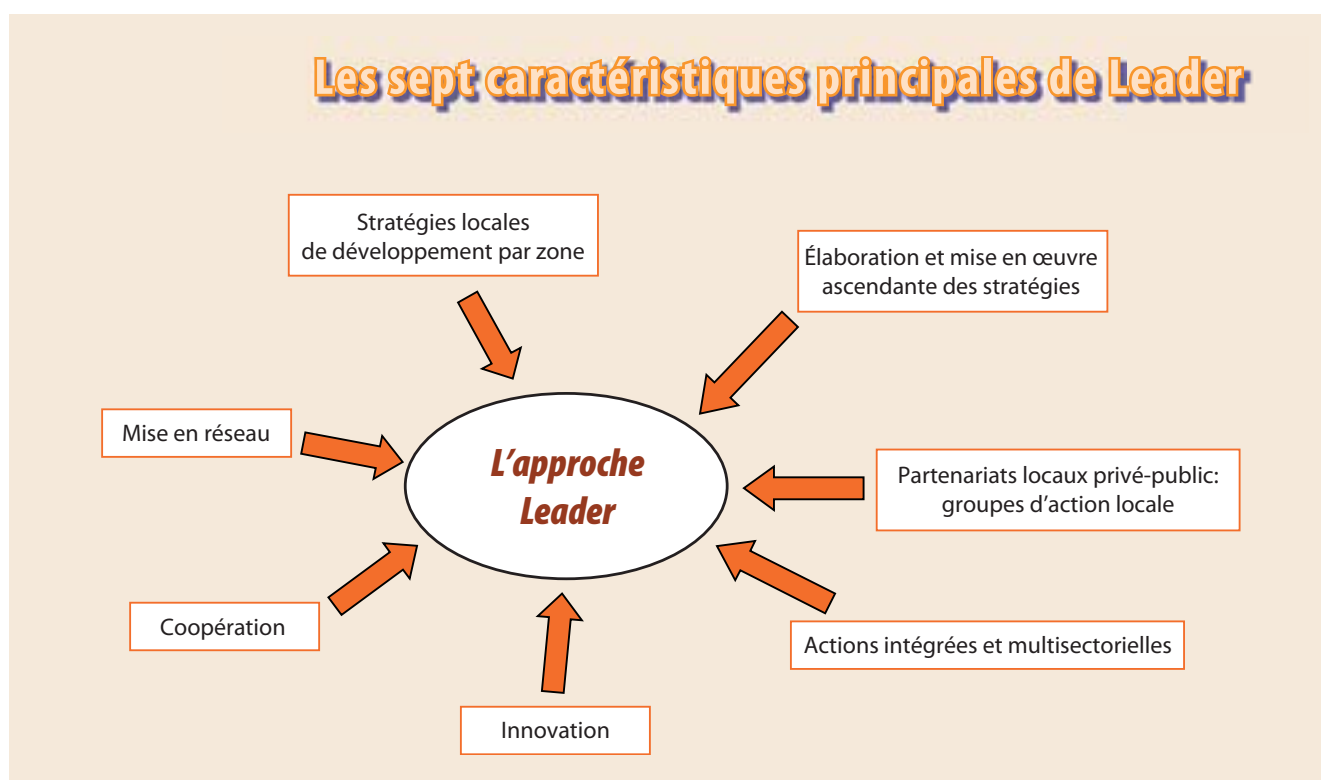
## 2. Les sept caractéristiques principales de l'approche Leader

### Le concept Leader

Le principal concept qui sous-tend l'approche Leader est le fait que, compte tenu de la diversité des zones rurales en Europe, les stratégies de développement sont plus efficaces et plus efficientes si elles sont décidées et mises en œuvre au niveau local par les acteurs locaux et qu'elles sont accompagnées de procédures claires et transparentes, de

l'appui des administrations publiques compétentes et de l'assistance technique nécessaire au transfert des bonnes pratiques.

La différence entre l'approche Leader et d'autres mesures de politique rurale plus traditionnelles réside dans le fait qu'elle indique «comment» procéder plutôt que «ce qui» doit être fait. Sept caractéristiques essentielles résument l'approche Leader. Elles sont décrites séparément ci-après, mais il importe de les considérer comme un ensemble cohérent. Chaque caractéristique complète les autres et interagit positivement avec elles dans le processus de mise en œuvre, avec des effets durables sur la dynamique des zones rurales et leur capacité à résoudre leurs problèmes.



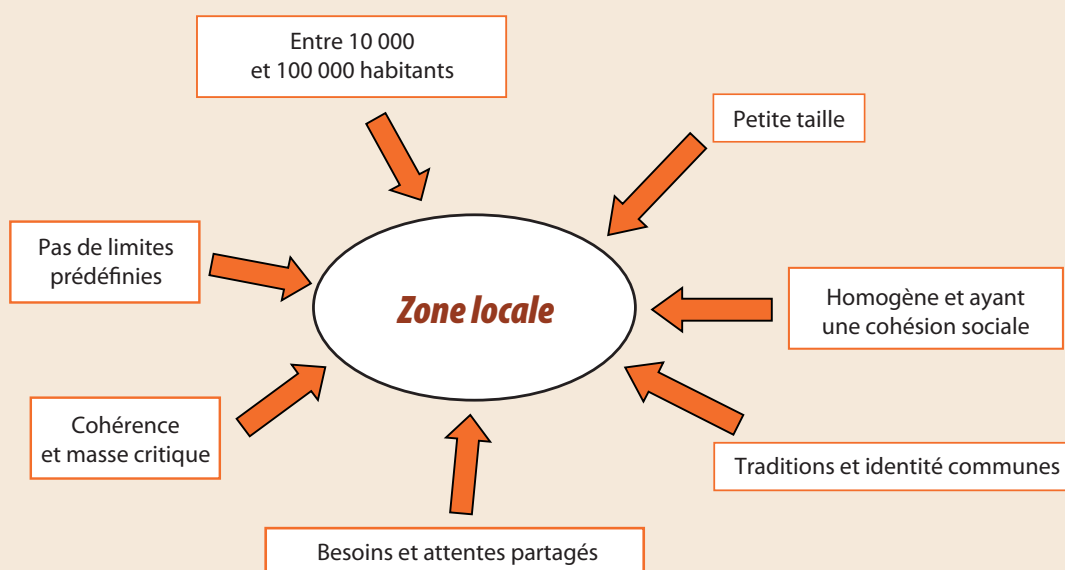
### Caractéristique n° 1 — Stratégies locales de développement par zone

Une approche par zone prend comme zone cible pour la mise en œuvre politique un territoire de petite taille, homogène, ayant une cohésion sociale, souvent caractérisé par des traditions communes, une identité locale, un sens d'appartenance ou des besoins et des attentes communs. Une telle zone qui sert de référence facilite la détermination des atouts et des faiblesses locales, des menaces et des possibilités, du potentiel endogène ainsi que l'identification des principaux goulets d'étranglement

faisant obstacle au développement durable. L'expression «par zone» signifie essentiellement «local».

Cette approche est susceptible de mieux fonctionner que d'autres approches parce qu'elle permet d'adapter des actions plus précisément aux besoins réels et à l'avantage concurrentiel local. La zone choisie doit avoir suffisamment de cohérence et de masse critique sur le plan des ressources humaines, financières et économiques pour permettre une stratégie de développement local viable. Il n'est pas nécessaire qu'elle corresponde à des limites administratives prédéfinies.

## Une approche par zone



La définition d'une «zone locale» n'est ni universelle ni statique. Au contraire, elle se modifie au rythme des évolutions sociales et économiques, du rôle de l'agriculture, de la gestion des terres et des préoccupations environnementales, ainsi que de la perception générale des zones rurales.

### Caractéristique n° 2 — L'approche ascendante

L'approche ascendante signifie que les acteurs locaux participent à la prise de décision concernant la stratégie et la sélection des priorités dans leur zone locale. L'expérience a montré que l'approche ascendante ne devait être considérée ni comme une solution de substitution ni comme une solution aux approches descendantes des autorités nationales et/ou régionales, mais qu'il convenait plutôt de les combiner et de susciter une interaction entre elles, afin d'obtenir de meilleurs résultats globaux.

Parmi les sept caractéristiques de Leader, la plus spécifique est l'approche ascendante. Les politiques rurales suivant cette approche doivent être conçues et mises en œuvre de la manière la mieux adaptée aux besoins des communautés concernées. Il convient pour ce faire d'inviter les acteurs locaux à prendre la direction des opérations et à y participer. Cela vaut à la fois dans l'UE des Quinze et des Vingt-cinq, mais cette approche est également importante dans les pays souhaitant adhérer à l'UE, dont l'agriculture

connaît des problèmes structurels, et qui disposent de nombreuses possibilités d'améliorer la qualité de la vie rurale.

La participation des acteurs locaux inclut la population au sens large, les groupes d'intérêt économiques et sociaux et les organismes publics et privés représentatifs. La constitution de capacités est une composante essentielle de l'approche ascendante, qui implique:

- la sensibilisation, la formation, la participation et la mobilisation de la population locale pour déterminer les atouts et les faiblesses de la zone (analyse);
- la participation des différents groupes d'intérêt à l'élaboration d'une stratégie locale de développement;
- l'établissement de critères clairs pour sélectionner au niveau local les actions appropriées (projets) visant à mettre en œuvre la stratégie.

La participation ne doit pas être limitée à la phase initiale, mais porter sur tout le processus de mise en œuvre, qu'il s'agisse de la stratégie, de l'exécution des projets sélectionnés, du bilan et des enseignements à tirer. Certaines questions importantes en matière de transparence doivent également être abordées dans les procédures de mobilisation et de consultation, afin d'obtenir un consensus par le dialogue et la négociation entre les acteurs participants.

### Caractéristique n° 3 — Partenariats public-privé: les groupes d'action locale (GAL)

La mise en place d'un partenariat local, dénommé «groupe d'action locale», est une caractéristique originale et importante de l'approche Leader. Le GAL a pour tâche de déterminer et de mettre en œuvre une stratégie locale de développement, de prendre des décisions sur l'allocation de ses ressources financières et de les gérer. Les GAL ont toutes les chances d'être efficaces pour stimuler le développement durable pour les motifs suivants:

- ils rassemblent et combinent les ressources humaines et financières disponibles du secteur public, du secteur privé, de la société civile et du secteur du bénévolat;
- ils associent les acteurs locaux autour de projets collectifs et d'actions multisectorielles, en vue d'obtenir des synergies, une appropriation commune et la masse critique requise pour améliorer la compétitivité économique de la zone;
- ils renforcent le dialogue et la coopération entre les différents acteurs ruraux, qui ont souvent peu

d'expérience du travail en commun, en réduisant les conflits potentiels et en facilitant des solutions négociées par la consultation et la discussion;

- ils facilitent, par l'interaction entre les différents partenaires, les processus d'adaptation et de changement dans le secteur agricole (par exemple en ce qui concerne les produits de qualité, les chaînes alimentaires), l'intégration des préoccupations environnementales, la diversification de l'économie rurale et la qualité de la vie.

Un GAL doit associer les partenaires publics et privés, être bien équilibré et représentatif des groupes d'intérêt locaux existants, être issu des différents secteurs socio-économiques de la zone. Au niveau de la prise de décision, les partenaires privés et les associations doivent représenter au moins 50 % du partenariat local.

Les GAL peuvent être établis ad hoc pour accéder à l'aide de Leader ou être basés sur des partenariats existants. Doté d'une équipe de praticiens et pourvu de pouvoirs de décision, le GAL représente un modèle d'organisation qui peut influencer positivement la mise en œuvre des politiques. L'expérience montre que plusieurs types de GAL ont



été développés à partir de ces caractéristiques communes, compte tenu des différentes formes d'organisation politique et institutionnelle aux niveaux régional et national, et avec des degrés d'autonomie différents en ce qui concerne l'approbation des projets et la gestion financière. Le rôle et les responsabilités des GAL ont également évolué avec le temps dans certains États membres, au fur et à mesure que la connaissance de l'approche Leader s'est accrue.

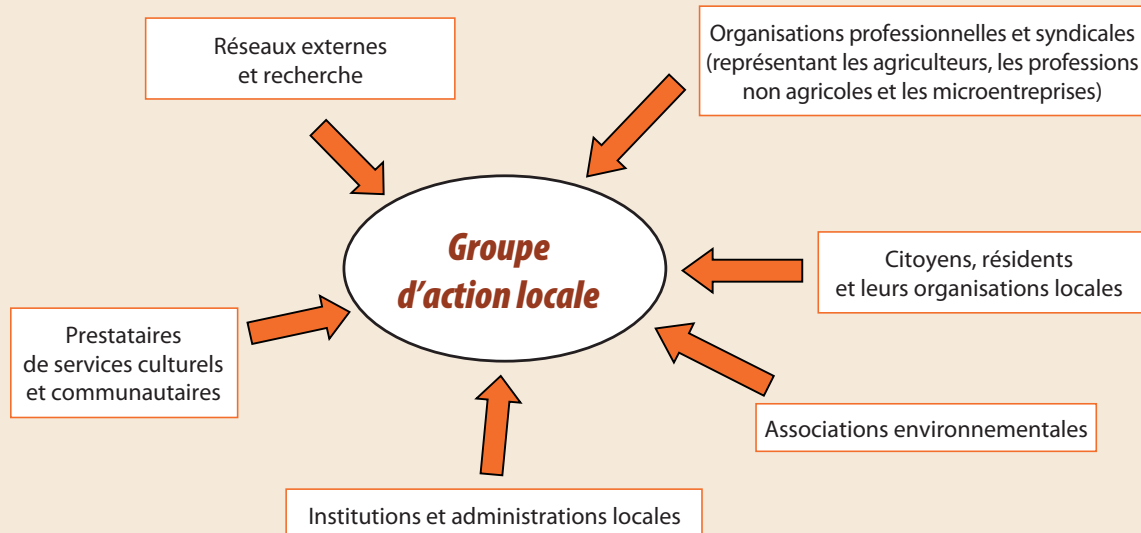
Les GAL décident de l'orientation et du contenu de la stratégie locale de développement rural et prennent des décisions sur les différents projets à financer. Les paiements effectifs sont souvent effectués par une autorité de paiement chargée du financement public plutôt que par le GAL lui-même, sur la base de la sélection des projets opérée par ce dernier.

Les acteurs ruraux qui sont les plus actifs dans les initiatives locales sont les suivants:

- organisations professionnelles et syndicales (représentant les agriculteurs, les professions non agricoles et les microentreprises);
- associations commerciales;
- citoyens, résidents et leurs organisations locales;
- représentants politiques locaux;
- associations environnementales;
- prestataires de services culturels et communautaires, y compris les médias;
- associations féminines;
- jeunes.



## Le groupe d'action locale



Les attentes à l'égard d'un groupe d'action locale sont les suivantes:

- réunir les groupes d'intérêt concernés dans une zone autour d'un projet commun;
- avoir une autonomie de prise de décision et la capacité de porter un regard neuf sur les ressources locales;
- jeter des passerelles entre les différentes mesures;
- être capable de saisir les possibilités offertes par l'ensemble des ressources locales;
- être ouvert aux idées novatrices;
- être capable d'associer et d'intégrer des approches sectorielles distinctes.

La délégation accordée aux groupes d'action locale doit leur permettre d'assumer une grande part de responsabilités en matière de gestion (par exemple des tâches concernant la sélection des projets, le paiement, le suivi, le contrôle et l'évaluation) pour les différentes opérations. Cependant, le degré d'autonomie des GAL peut varier considérablement selon le mode d'organisation et de contexte institutionnel des États membres. Les subventions globales sont la forme la plus courante de financement des projets et des actions de Leader. Ces subventions, cofinancées par l'UE et par des ressources publiques nationales, couvrent une proportion variable des besoins financiers d'un projet, en fonction du type de projet et du type de zone.

### Caractéristique n° 4 — Faciliter l'innovation

Leader peut jouer un rôle important pour favoriser des approches nouvelles et novatrices du développement dans les zones rurales. Cette innovation est encouragée en accordant aux GAL une grande marge de manœuvre et de flexibilité dans la prise de décision concernant les actions qu'ils veulent soutenir.

L'innovation doit s'entendre au sens large. Elle peut signifier l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau processus, d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau marché. Cette définition commune de l'innovation vaut tant pour les zones rurales que pour les zones urbaines. Toutefois, en raison de leur faible densité de population et du niveau relativement faible des ressources humaines et physiques, les zones rurales ont des liens moins étroits avec les centres de recherche et de développement et peuvent éprouver des difficultés à produire des innovations radicales, bien que cela soit évidemment possible.

L'innovation dans les zones rurales peut impliquer le transfert et l'adaptation des innovations développées ailleurs, la modernisation de formes traditionnelles de savoir-faire ou de nouvelles solutions aux problèmes ruraux persistants que d'autres interventions politiques n'ont pas pu résoudre d'une manière satisfaisante et durable. Il peut en résulter de nouvelles réponses aux problèmes spécifiques des zones rurales.

L'introduction de l'approche Leader, avec ses sept caractéristiques, peut constituer une innovation dans l'élaboration de la politique en tant que telle, qui peut déboucher sur des actions innovatrices par la méthode originale de mise en œuvre politique qui a été adoptée. Ainsi, l'approche ascendante décrite ci-dessus peut stimuler l'émergence de nouvelles idées de projets, qui peuvent être alors soutenues par le GAL parce qu'elle n'est pas liée à une liste déterminée de mesures. L'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales peut devenir un facteur important pour donner à la population rurale un accès plus large aux innovations.

#### **Caractéristique n° 5 — Actions intégrées et multisectorielles**

Leader n'est pas un programme de développement sectoriel; la stratégie locale de développement doit avoir un fondement multisectoriel. Les actions et les projets contenus dans les stratégies locales doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent. L'intégration peut concerner des

actions menées dans un seul secteur, toutes les actions des programmes, les groupes spécifiques d'actions ou, surtout, les liens entre les différents acteurs et secteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux impliqués.

#### **Caractéristique n° 6 — Mise en réseau**

La mise en réseau permet l'échange des réalisations, des expériences et du savoir-faire entre les groupes Leader, les zones rurales, les administrations et les organisations impliqués dans le développement rural au sein de l'UE, qu'ils soient ou non bénéficiaires directs de Leader. Elle est un moyen de transférer les bonnes pratiques, de diffuser l'innovation et de tirer parti de l'expérience acquise dans le développement rural local. La mise en réseau forge des liens entre les personnes, les projets et les zones rurales et peut ainsi contribuer à rompre l'isolement de certaines régions rurales. Elle peut favoriser des projets de coopération en mettant en contact des groupes Leader les uns avec les autres.



On distingue différents types de réseaux:

### ■ Les réseaux institutionnels

Ils sont financés par la Commission européenne, qui définit leur rôle. L'UE soutient les structures de mise en réseau, à la fois au niveau européen et au niveau national, qui réunissent les groupes Leader, les administrations, et tous les autres partenaires intéressés dans le domaine du développement rural. À partir de 2007, les types de réseaux institutionnels seront les suivants:

- un réseau européen pour le développement rural (géré par la Commission);
- un réseau rural national, qui doit être institué dans chaque État membre.

Les activités de mise en réseau ont été concentrées dans un premier temps sur Leader, mais à partir de 2007, elles porteront sur un éventail beaucoup plus large de questions de développement rural. Elles bénéficieront de l'appui d'experts et porteront sur des activités pratiques telles que la préparation de publications relatives aux différents aspects du développement rural, l'organisation de séminaires, l'analyse des actions de développement rural visant à définir les bonnes pratiques, la détermination des tendances du développement dans les zones rurales, la gestion de sites internet et l'aide aux groupes Leader en vue de la recherche de partenaires potentiels et du lancement de projets de coopération. Le réseau européen sert également de point de rassemblement pour les réseaux et les administrations nationales de chaque État membre, afin de partager les expériences au niveau européen. La participation aux activités de mise en réseau est obligatoire pour tous les groupes Leader bénéficiant d'un soutien financier de l'UE, mais les autres groupes peuvent tout à fait alimenter le réseau de leurs connaissances et expériences.

### ■ Les réseaux nationaux, régionaux et locaux

Des réseaux ou associations de groupes Leader ont également été créés ou ont émergé d'une manière plus informelle aux niveaux local, régional ou national dans certains États membres (par exemple le réseau des groupes irlandais et grecs) et au niveau européen [par exemple l'association européenne Leader pour le développement rural (*European Leader Association for Rural Development — ELARD*) — voir la partie concernant les points de contact].

## Caractéristique n° 7 — Coopération

La coopération va plus loin que la mise en réseau. Elle fait participer un groupe d'action locale qui entreprend un projet commun avec un autre groupe Leader ou avec un groupe adoptant une approche similaire dans une autre région, un autre État membre, voire un pays tiers.



La coopération peut aider des groupes Leader à développer leurs activités locales. Elle peut leur permettre de résoudre certains problèmes ou de valoriser les ressources locales. Ainsi, elle peut contribuer à obtenir la masse critique nécessaire pour qu'un projet spécifique soit viable ou à encourager des actions complémentaires, par exemple la commercialisation en commun par des groupes Leader dans différentes régions dont les zones partagent une spécialisation dans un produit spécifique (châtaignes, laine, etc.), ou encore à développer des initiatives communes dans le secteur du tourisme, basées sur un patrimoine culturel partagé (celtique, romain, etc.).

Les projets de coopération ne constituent pas seulement de simples échanges d'expérience. Ils doivent impliquer un projet commun concret, géré de préférence dans une structure commune. Il existe deux types différents de coopération dans le cadre de Leader:

- la coopération interterritoriale, c'est-à-dire la coopération entre différentes zones rurales dans un État membre. Elle peut réunir des groupes Leader et elle est également ouverte à d'autres groupes locaux adoptant une approche participative similaire;
- la coopération transnationale, c'est-à-dire la coopération entre groupes Leader issus d'au moins deux États membres ou avec des groupes de pays tiers ayant une approche similaire.



### 3. La mise en œuvre de Leader au niveau local

**Les sept caractéristiques principales expliquent en quoi consiste l'approche Leader. La mise en pratique de ces principes implique que des personnes conçoivent des stratégies locales et participent aux activités. La présente partie décrit certaines étapes fondamentales dans le processus de mise en œuvre de Leader dans les zones où l'approche est adoptée pour la première fois. Elle n'a pas pour objet de décrire chaque situation qui pourrait surgir — les activités de Leader sont trop diversifiées pour que ce soit possible.**

La participation des acteurs locaux dans les zones où Leader n'a pas été encore appliqué commence généralement lorsqu'il apparaît clairement qu'un État membre ou une région mettra Leader en œuvre à un certain moment (par exemple, lors de l'adhésion à l'UE), et publiera donc en temps utile un appel ouvert à propositions pour les groupes Leader potentiels <sup>(2)</sup>.

Idéalement, les mesures suivantes doivent être prises au cours du processus de mise en œuvre de Leader.

#### a) Développement de capacités

Il s'agit de la toute première étape dans la mise en œuvre de l'approche Leader au niveau local. Si l'on veut que cette approche novatrice fonctionne bien, les acteurs locaux doivent posséder ou acquérir les capacités nécessaires en matière d'idées de projets et de savoir-faire, de ressources humaines à consacrer aux activités particulières et, évidemment, de compétences financières pour gérer ces activités. Dans le passé, ce processus consistait souvent en un «apprentissage par la pratique». Aujourd'hui, l'expérience accumulée devrait le faciliter. Le recours à la mise en réseau et à d'autres outils de communication est d'une grande aide dans la création de cette capacité étant donné que, non seulement elle fournit des informations sur Leader, mais qu'elle permet également d'accroître l'intérêt des acteurs locaux pour la préparation d'une stratégie locale de développement rural et des projets associés, produisant ainsi la masse critique requise. Le développement de capacités n'est pas une activité individuelle, mais

<sup>(2)</sup> Dans le cas des États membres existants, un processus similaire peut intervenir lorsque les États membres ou les régions organisent un nouveau processus de sélection pour les groupes Leader au début d'une nouvelle période de programmation, et lorsque les zones rurales du pays qui n'ont pas été assistées précédemment au titre de Leader peuvent souhaiter demander un soutien.

une activité collective, dans le cadre de laquelle les différentes parties concernées dans le monde rural se rendent compte de l'approche et de son mode de mise en œuvre, leur permettant ainsi de la faire connaître, d'y participer et d'en bénéficier.

#### b) Rassemblement des acteurs locaux

La deuxième étape consiste souvent à organiser des réunions ou des séminaires dans la zone locale pour réunir les principaux acteurs intéressés, afin d'aider les idées à émerger et de permettre aux acteurs locaux d'examiner les besoins de leur zone sur une base solide. Il existe de nombreuses manières de réunir les acteurs locaux: des séminaires et des ateliers, des réunions publiques, les médias et télécommunications ainsi que les foires et expositions, qui sont les moyens les plus habituels de réunir les acteurs locaux en vue d'examiner les questions d'intérêt commun et prendre connaissance des différents avis et projets pour la zone.

#### c) Analyse du territoire

Une analyse détaillée de la zone rurale locale concernée est essentielle. Habituellement, elle est axée sur la détermination du «capital territorial», c'est-à-dire les atouts de la zone (personnes, activités, paysages, patrimoine, savoir-faire), non pas sous la forme d'un inventaire, mais par un relevé des caractéristiques qui peuvent être développées. L'examen de ces caractéristiques et des points essentiels établis pendant cette analyse détaillée doit permettre de définir des stratégies possibles de développement local adaptées à la zone rurale considérée. L'élaboration d'une telle analyse engage également la totalité des acteurs locaux dans une vision à moyen et à long terme de la zone. Bien que l'expertise soit précieuse dans cette analyse, il importe que différentes «visions» de l'avenir et de la meilleure stratégie pour la zone puissent être examinées publiquement et qu'un degré élevé de consensus soit atteint.

#### d) Relevé des activités/initiatives existantes

Une étape cruciale dans le processus de Leader, qui est liée à l'analyse territoriale, consiste, pour les acteurs locaux, à réaliser un examen des mesures existantes en matière de développement rural qui sont mises en œuvre ou prévues dans leur zone. Le constat des initiatives existantes est fondamental pour décider d'en tirer parti ou de les remplacer. Cela permet également de réduire les risques de double emploi.

### e) Création d'un partenariat

Pendant la phase d'analyse, l'approche ascendante nécessite la sensibilisation (par l'information) et l'engagement, afin d'analyser les atouts et les faiblesses de la zone rurale et de déterminer les besoins et les attentes (selon des méthodes d'analyse participative). Cette phase cible la communauté dans son ensemble ainsi que les groupes actifs qui dirigent le processus. Pendant la phase de prévision des choix stratégiques pour la zone locale (c'est-à-dire la détermination des thèmes/projets prioritaires pour lesquels une aide financière doit être demandée), l'approche ascendante requiert la participation des différents groupes d'intérêt (par exemple la création de groupes de travail ad hoc).

Le rassemblement des acteurs locaux et l'analyse territoriale facilitent l'identification des parties à inclure dans le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, qui

assureront la gestion de la mise en œuvre. Il en résulte la création d'un groupe d'action locale. Le GAL est le partenariat qui met effectivement en œuvre l'approche locale de développement convenue au sein de la communauté.

### f) Préparation d'une stratégie de développement local

L'approche du développement local est formalisée dans un document stratégique sur le développement local, qui comprend l'établissement d'objectifs, la définition de priorités stratégiques et le classement des actions à entreprendre. Cette stratégie locale de développement servira de base à la demande d'aide du GAL dans le cadre des appels ouverts à propositions organisés par les États membres/régions pour Leader. Les États membres ou les régions sélectionnent les GAL et leur allouent des budgets pour la mise en œuvre de leurs stratégies locales.



## 4. Leader à l'avenir: intégration

**Un examen récent de la politique de développement rural de l'UE a conclu que Leader avait atteint un niveau de maturité permettant aux zones rurales de mettre en œuvre l'approche Leader dans le cadre plus large de la programmation générale du développement rural. Plusieurs États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 ont déjà adopté des mesures intégrées du type Leader dans leurs programmes 2004-2006.**

### La prochaine période de programmation (2007-2013)

#### a) Nouvel accent sur Leader

Le 20 septembre 2005, le Conseil a approuvé un nouveau règlement concernant le soutien au développement rural pendant la prochaine période de programmation (2007-2013) <sup>(4)</sup>. Il accorde une importance accrue à l'approche de type Leader. Pour la prochaine période, chaque programme de développement rural doit avoir une composante Leader pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement ascendantes. Un minimum de 5 % du financement de l'UE pour chaque programme doit être réservé à Leader (sous la forme d'un «axe Leader» distinct dans le cadre des programmes). Ce pourcentage doit être instauré progressivement pour les États membres de l'EU-10 <sup>(5)</sup>, qui appliqueront une moyenne de 2,5 % pour Leader au cours de la période 2007-2013, compte tenu de leur expérience plus limitée de l'approche Leader. Les États membres et les régions sélectionneront les GAL sur la base des stratégies locales de développement qu'ils proposeront. Chaque programme aura la possibilité de financer le

développement de capacités et l'encouragement nécessaires à la préparation de ces stratégies locales, les frais de fonctionnement des structures des GAL, ainsi que la mise en œuvre des stratégies locales de développement et des projets de coopération entre GAL. Des structures de mise en réseau renforcées seront également mises en place lors de l'installation du réseau européen pour le développement rural (voir partie 2, caractéristique n° 6).

#### b) Accent sur les nouveaux États membres et les pays en voie d'adhésion

Les activités agricoles jouent un rôle particulièrement important pour le développement rural dans les nouveaux États membres et les pays souhaitant adhérer à l'UE. Les changements institutionnels et structurels intervenus dans le secteur agricole au cours de la dernière décennie ont causé un chômage de longue durée plus important, le dépeuplement de certaines zones et un affaiblissement de la fourniture de services et d'infrastructures. L'approche ascendante renforcée de Leader, qui donne plus d'influence aux autorités et aux communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes visant à répondre aux besoins locaux et qui considère les zones rurales comme des territoires plutôt que de se limiter au secteur agricole uniquement, sera également importante dans les pays souhaitant adhérer à l'UE. Bon nombre de ces pays ont eu une expérience limitée de ces approches participatives au cours de ces dernières années. Depuis leur adhésion, le 1<sup>er</sup> mai 2004, les États membres de l'EU-10 ont déjà la possibilité d'appliquer une mesure intégrée du type Leader financée par le Feoga <sup>(6)</sup>, section «Orientation». Six des dix nouveaux États membres ont inclus la mesure de type «Leader» dans leurs programmes de l'objectif n° 1 <sup>(7)</sup>. L'accent sera mis sur la constitution de la capacité administrative, par exemple pour stimuler et soutenir l'établissement de GAL.

<sup>(4)</sup> Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (JO L 277 du 21.10.2005).

<sup>(5)</sup> Les dix nouveaux États membres qui ont adhéré à l'UE en mai 2004.

<sup>(6)</sup> Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

<sup>(7)</sup> L'objectif n° 1 des Fonds structurels encourage le développement et l'adaptation structurelle des régions en retard de développement (période 2000-2006).

## 5. Points de contact pour obtenir des informations complémentaires sur l'approche Leader

### a) Observatoire européen Leader institué par la Commission européenne

Le site internet de l'observatoire Leader donne des informations utiles sur tous les aspects de Leader. Les menus des pages d'accueil et les informations générales sont disponibles dans toutes les langues de l'UE élargie. Son adresse est la suivante:

<http://ec.europa.eu/leaderplus>

Ce site contient également un lien vers les sites de chacune des unités des réseaux nationaux.

#### Point de contact de l'observatoire Leader+:

Courrier électronique: [contact.point@leaderplus.org](mailto:contact.point@leaderplus.org)

Téléphone (32-2) 235 20 20

Télécopieur (32-2) 280 04 38

Pour les informations relatives aux mesures de développement rural de l'UE en général, l'adresse est la suivante:

[http://ec.europa.eu/agriculture/rur/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rur/index_fr.htm)

### b) Niveau national/régional

Les sources d'information les plus immédiates pour les opérateurs se trouveront plus fréquemment au niveau national ou régional, selon la structure de la programmation du pays concerné. Trop nombreuses pour être mentionnées ici, elles peuvent être trouvées au moyen des sources nationales connues ou des liens suivants:

#### Pour les États membres de l'UE

[http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/memberstates/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/memberstates/index_fr.htm)

#### Pour les pays en voie d'adhésion et les pays candidats

[http://ec.europa.eu/agriculture/use/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/use/index_fr.htm)

### c) Autres réseaux utiles

**ELARD** (Association européenne Leader pour le développement rural)

ELARD est une association sans but lucratif fondée en 1999 qui représente plus de 600 GAL issus de neuf États membres de l'UE, par leurs réseaux nationaux ou en tant que membres individuels.

<http://personal.telefonica.terra.es/web/elard/>

**Prepare** (Partenariat pour l'Europe rurale)

Le programme «Prepare» vise à renforcer la société civile dans les zones rurales, en particulier dans les dix nouveaux États membres et les pays en voie d'adhésion, et à encourager les échanges multinationaux dans le développement rural. Il vise en particulier à promouvoir le partenariat entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les pouvoirs publics dans le développement rural, et donc l'approche Leader.

<http://www.preparenetwork.org/index.php>



#### d) Publications de Leader

Les publications Leader+ les plus récentes de l'observatoire européen (Leader+ *Flash News* et *Leader+ Magazine*) peuvent être trouvées sur le site internet de Leader+ [voir point 5 a)].

**Leader+ magazine** est publié trois fois par an et constitue une référence pour les informations relatives aux projets réalisés ou en voie de réalisation dans le cadre de Leader+. Il présente des études de cas.

**Flash News** fournit périodiquement des informations sur l'actualité du développement rural, à la fois sur les activités

de Leader et sur des publications intéressantes au niveau de l'UE. C'est un bon point de départ pour s'informer sur Leader et il comporte une section interactive qui vous permet d'apporter votre contribution et de vous abonner.

Un formulaire d'abonnement en ligne peut être utilisé pour s'abonner directement à *Leader+ Magazine* et à *Flash News*.

Les réseaux nationaux Leader des États membres éditent également des publications périodiques, qui peuvent être trouvées à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/publications/nnu\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/publications/nnu_fr.htm)

## 6. Exemples de Leader dans la pratique

**L'intérêt de Leader est démontré par les nombreux projets intéressants soutenus au cours de ces dernières années et qui ont une incidence réelle sur la vie quotidienne des populations vivant dans les zones rurales. Les exemples présentés ici donnent un aperçu de la variété et de la créativité des stratégies de développement rural mises en œuvre par les GAL dans différentes régions d'Europe. Ils montrent également comment les GAL ont tiré parti des possibilités offertes par Leader pour la coopération aux niveaux régional, national et européen et la mise en réseau, en vue de partager l'expérience et les bonnes pratiques.**

Les exemples a) à c) sont des projets réalisés au niveau local par les GAL, tandis que l'exemple d) concerne un projet de coopération transnationale entre trois GAL issus de deux États membres.

### a) Une stratégie pour des produits de qualité dans la région de Montiferru — Sardaigne (Italie)

|                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| <b>Région/district:</b>      | Sardaigne                       |
| <b>Nom du GAL:</b>           | GAL Montiferru, Barigadu, Sinis |
| <b>Coût total du projet:</b> | 8 080 euros <sup>(8)</sup>      |
| <b>Financement de l'UE:</b>  | 4 096 euros                     |
| <b>Autres fonds publics:</b> | 2 619 euros                     |
| <b>Fonds privés:</b>         | 1 365 euros                     |

Depuis les années 50, la zone du GAL de Montiferru, qui comprend Barigadu et Sinis, connaît un exode important de sa population rurale vers les zones urbaines. En conséquence, l'agriculture et beaucoup d'autres activités traditionnelles ont perdu leur main-d'œuvre ainsi que les connaissances et les compétences requises pour la fabrication des produits traditionnels de la région. L'aggravation progressive de la situation démographique a profondément touché la communauté locale et engendré un sentiment de perte de l'identité locale en raison de la disparition des us et coutumes traditionnels. De plus, l'absence d'activité agricole entraîne des problèmes écologiques comme l'érosion du sol et la disparition d'écotypes et d'espèces endémiques.

<sup>(8)</sup> Le coût total du projet fait référence au coût du projet spécifique décrit et non au budget global du GAL concerné.

Le GAL de Montiferru avait pour objectif principal de revitaliser le système socio-économique de la région, qui dépend de l'élevage et de ses petites entreprises artisanales. Cet objectif a été atteint:

- en valorisant les produits locaux et en facilitant leur accès aux marchés locaux;
- en sauvegardant les ressources naturelles menacées;
- en assurant la promotion de l'image de Montiferru;
- en retrouvant le patrimoine socioculturel de la communauté locale (les us et coutumes qui caractérisaient la vie rurale de la zone).

Le GAL a travaillé sur un processus de valorisation et d'aide à la commercialisation des produits agroalimentaires locaux. Le projet est axé sur un fromage local typique, dénommé «Casizolu», produit avec le lait d'une race spécifique de bovins, Modicano Sarda. Les vaches broutent sur les pâturages et produisent du lait ayant une saveur particulière «de bois et de feuilles». Les investissements réalisés dans la production du fromage «Casizolu» ont été concentrés sur l'amélioration du processus de fabrication, l'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire, l'organisation de formations, le financement de la transformation, une aide à la commercialisation, la mise en réseau avec d'autres produits locaux de qualité (miel, huile d'olive extra vierge, vin de Malvasia), le renforcement de la présence du fromage dans le secteur de la restauration de qualité et l'aide aux producteurs pour satisfaire la demande du marché par des techniques de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

|                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de la personne de contact: | Salvatore Polo                      |
| Adresse:                       | Piazza Mannu snc<br>I-09070 Seneghe |
| Téléphone                      | (39) 078 35 41 32                   |
| Télécopieur                    | (39) 078 35 41 32                   |
| Courrier électronique:         | galmb@tiscali.it                    |



## b) Bain de jouvence pour la récolte des roseaux et des joncs dans les lacs et estuaires du Norfolk (Royaume-Uni)

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| <b>Région/district:</b>      | Norfolk         |
| <b>Nom du GAL:</b>           | Broads & Rivers |
| <b>Coût total du projet:</b> | 172 425 euros   |
| <b>Financement de l'UE:</b>  | 58 820 euros    |
| <b>Autres fonds publics:</b> | 113 605 euros   |

Le Norfolk se caractérise essentiellement par les larges étendues de massifs de roseaux et de joncs qui bordent ses cours d'eau à la renommée mondiale. Les défenseurs de l'environnement considèrent ces zones humides, qui abritent une faune et une flore rares, comme un habitat d'une importance internationale. La préservation de ces zones dépend du faucardage régulier des roseaux et des joncs. Traditionnellement, ceux-ci étaient récoltés à des fins commerciales pour fournir les matières premières des toitures de chaume, assurant ainsi le lien entre le patrimoine bâti et l'environnement naturel.

Malgré sa modernisation, l'industrie du roseau et du jonc des lacs et estuaires du Norfolk a connu de graves difficultés, dues en partie aux importations et aux baisses de prix qui en ont découlé. Les faucardeurs n'ont pas été à même de remplacer des machines indispensables, et le secteur n'est pas parvenu à attirer une nouvelle main-d'œuvre pour prendre le relais de ceux qui partaient à la retraite. Une étude publiée en 2002 n'a recensé que vingt faucardeurs

professionnels. Rares étaient ceux de moins de trente ans, et la plupart approchaient (ou avaient dépassé) l'âge de la retraite. Ils étaient démoralisés et plusieurs d'entre eux se méfiaient des organisations écologistes, accusées d'encourager le faucardage des roselières par des bénévoles.

Le financement de Leader+ a permis d'organiser une formation et de réhabiliter des roselières non entretenues, ce qui a créé des débouchés pour de nouvelles entreprises tout en renforçant l'efficacité et les bénéfices des entreprises existantes, par exemple en fournissant de nouvelles machines, mais également en améliorant les revenus potentiels des membres du GAL en dehors des saisons de faucardage des roseaux et des joncs. Il y a eu également des avantages moins tangibles, tels que la mise en place d'une association qui a permis aux organisations écologistes et autres de consulter plus facilement les entreprises de faucardage en tant que collectivité sur des questions comme le ciblage de la réhabilitation de roselières et la conception de travaux de régulation du débit.

Un premier projet a enrayer le déclin de l'industrie locale du faucardage et dopé la confiance et l'optimisme. Un deuxième projet doit répondre aux besoins du secteur à plus long terme, en attirant et en soutenant de nouveaux acteurs, en renforçant l'efficacité et les bénéfices des entreprises existantes et en améliorant la promotion des roseaux et des joncs des lacs et estuaires du Norfolk.

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Nom de la personne de contact: | Malcolm Hackett  |
| Adresse:                       | Economic Development<br>Unit Norfolk County Council,<br>County Hall<br>Martineau Lane<br>Norwich NR1 2DH<br>United Kingdom |
| Téléphone                      | (44-1603) 22 89 60   |
| Télécopieur                    | (44-1603) 22 33 45   |
| Courrier électronique:         | malcolm.hackett@norfolk.gov.uk   |
| Site internet:                 | <a href="http://www.broadsandrivers.org.uk">www.broadsandrivers.org.uk</a>   |

## c) Un avenir sûr et du respect pour le passé

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| <b>Région/district:</b>      | Sud Kymi     |
| <b>Nom du GAL:</b>           | Sepra        |
| <b>Coût total du projet:</b> | 59 436 euros |
| <b>Financement de l'UE:</b>  | 22 968 euros |
| <b>Autres fonds publics:</b> | 22 968 euros |
| <b>Fonds privés:</b>         | 13 500 euros |

Sepra (qui signifie «ami» en finnois) est une association enregistrée, qui opère dans les parties rurales de huit



municipalités faisant partie de la région Kymenlaakso du Sud et qui a pour but de promouvoir les activités issues des idées spontanées de la population. Cette association a élaboré pour cette région un programme de développement pour lequel elle sollicite un financement communautaire au titre du programme Leader+ pour les années 2000-2006. Le programme de développement encourage les petits projets de développement basés sur les initiatives des habitants. Le budget s'élève à environ 1,2 million d'euros par an, dont 30 % proviennent de l'Union européenne, 18 % de l'État finlandais, 12 % des huit municipalités et 40 % des habitants de la région.

La région de Sepra compte environ 57 000 habitants. La population baisse régulièrement depuis trente ans. Les zones rurales, les groupements d'habitations et les villes se chevauchent. La plupart des habitants gagnent leur vie dans l'industrie ou les services publics et les petites entreprises ne se sont développées que lentement. Le principe directeur du programme consiste à promouvoir le développement d'un environnement agréable et sécurisant qui permette à la population locale de disposer d'un moyen de subsistance. La base de toutes les activités est le respect à l'égard de l'histoire, du milieu naturel de la région et de la population locale. Le programme repose sur deux thèmes principaux: l'exploitation des ressources naturelles et culturelles ainsi que l'encouragement de l'interaction entre les zones rurales et urbaines.

Les mesures à prendre pour atteindre les objectifs clés du programme sont:

- l'amélioration des activités internes dans les villages et autres communautés;
- le développement du tourisme et d'autres activités de service;
- la promotion, la commercialisation et le développement de produits locaux nouveaux ou existants;
- le soutien à la création de nouvelles petites entreprises;
- la mise à profit de la proximité de la Russie et de l'Estonie ainsi que le développement d'autres contacts internationaux;
- l'organisation de réunions pour les habitants des zones rurales et urbaines.

Le programme de développement est axé sur la technologie de l'information, la protection de l'environnement, et en particulier les jeunes.

Nom de la personne de contact: Marja Sorvo  
 Adresse: Helsingintie 1A, FIN-49400 Hamina  
 Téléphone: (358) 442 77 45 14  
 Télécopieur: (358) 52 30 45 15  
 Courrier électronique: marja.sorvo@seprat.net  
 Site internet: [www.seprat.net](http://www.seprat.net)



#### d) Enseignement transnational pour les guides culturels et la gestion de musées régionaux: trois régions alpines collaborent pour donner une nouvelle perspective

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>États membres:</b>        | Autriche et Allemagne  |
| <b>Régions, secteurs:</b>    | Land du Tyrol (Autriche)<br>Regierungsbezirke Schwaben et Oberbayern (Allemagne) |
| <b>Nom du /des GAL:</b>      | Ausserfern (Autriche)<br>Auerbergland (Allemagne)<br>Ostallgäu (Allemagne)       |
| <b>Coût total du projet:</b> | 30 000 euros   |
| <b>Financement de l'UE:</b>  | 15 000 euros   |
| <b>Fonds privés:</b>         | 15 000 euros   |

Les régions d'Auerbergland (Allemagne), d'Ausserfern (Autriche) et d'Ostallgäu (Allemagne) ont établi un projet de formation transnational, impliquant 104 participants, 25 conférenciers et 47 ateliers couvrant 20 modules différents. Le projet vise à exploiter la culture et l'histoire communes à ces trois régions, toutes situées dans la région alpine de la Bavière et de l'Autriche.

Les GAL ont commencé par une «réunion pour l'échange d'idées» entre les directeurs généraux des régions. Ils ont conclu que les stratégies de développement des trois GAL voisins avaient de nombreux objectifs communs et offrieraient beaucoup de possibilités de coopération à l'avenir.



Comme les projets de coopération transnationale sont plus complexes et comportent de plus grands risques que les projets locaux, les trois responsables de la gestion de Leader+ ont cherché une base solide de coopération. Ils savaient que la base du succès d'un projet transnational réside dans la conviction que le projet sera utile aux trois GAL. Après une évaluation critique et complète du projet, ils ont décidé de fonder leur coopération sur l'amélioration du lien entre l'histoire et la culture, d'une part, et le tourisme et l'emploi, d'autre part. En associant le tourisme et la culture, le projet vise à créer de l'emploi, notamment pour les femmes, et à renforcer le lien entre le terroir et son histoire pour les jeunes.

Pour obtenir certaines idées sur les meilleures pratiques, les trois responsables de la gestion des GAL sont entrés en contact avec le GAL italien, Val Venosta, au Tyrol du sud, qui avait mis en œuvre un projet semblable dans le cadre de Leader.

Nom de la personne de contact: Günter Salchner  
Adresse: REA Außerfern, Kohlplatz 7  
A-6600 Pflach  
Téléphone (43) 567 26 23 87  
Télécopieur (43) 56 72 62 38 71 39  
Courrier électronique: [rea@allesausserfern.at](mailto:rea@allesausserfern.at)  
Site internet: [www.allesausserfern.at/rea](http://www.allesausserfern.at/rea)







Commission européenne

**L'approche Leader — Guide de base**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2006 — 24 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-79-02048-X



## **VENTE ET ABONNEMENTS**

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de ses bureaux de vente répartis partout dans le monde. Passez commande auprès d'un de ces bureaux, dont vous pouvez vous procurer la liste:

- en consultant le site internet de l'Office (<http://publications.europa.eu/>),
- en la demandant par télécopie au (352) 29 29-42758.



**Commission européenne**  
**Direction générale de l'agriculture et du développement rural**

*Pour plus de renseignements:*

Rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles-Belgique

*Téléphone*

Ligne directe (32) 2 295 63 63  
Standard téléphonique (32) 2 299 11 11

*Fax*

(32) 2 299 17 61

*Internet*

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm)



Office des publications

*Publications.europa.eu*

ISBN 92-79-02048-X



9 789279 020483